Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Avenue Charles Thielemans, 93
1150 Bruxelles
Tél. : 02.773.06.15
Courriel : bcerexhe@woluwe1150.be

Le 28 novembre 2023

A L'ATTENTION DES HABITANTS DE L'AVENUE DE L'AVIATION
Concerne : sécurité et mobilité – réorganisation du stationnement

Chère Madame, cher Monsieur,

L'avenue de l'Aviation, bien que résolument résidentielle au niveau de son habitat, est une voirie stratégique du plateau de Stockel puisqu'elle fait la connexion entre les 2 axes importants que sont l'avenue Grandchamp et l'avenue Orban. Elle est de ce fait fort sollicitée, et notamment dans le cadre des trajets vers plusieurs infrastructures importantes du quartier, telles que SportCity, Mater Dei francophone et néerlandophone, l'Athénée Crommelynck ou l'Athénée néerlandophone. Elle draine ainsi de nombreux piétons, cyclistes, automobilistes, etc. aux heures de pointe.

La fréquentation de l'avenue de l'Aviation a encore augmenté durant le long chantier de construction du bassin d'orage de l'avenue Grandchamp. En effet, elle s'est vue reporter tout le trafic ne pouvant plus transiter par le bas de ladite avenue et le rond-point Roi Baudouin. Pour permettre l'établissement de cette déviation sécurisée durant le chantier, une partie du stationnement de l'avenue de l'aviation avait été supprimé, du côté de l'avenue Orban.

Des riverains ont contacté la commune pour faire part du constat que l'avenue de l'Aviation continuait de drainer un trafic de transit lié au chantier du bassin d'orage malgré que celui-ci soit achevé depuis le courant de l'année 2021. Ces riverains ont demandé à la commune de prévoir le rétablissement du stationnement alterné ou des 2 côtés pour redonner son caractère pleinement résidentiel à l'avenue de l'Aviation. C'était l'occasion de penser son aménagement de manière à améliorer la mobilité dans l'avenue. Étant trop étroite pour accueillir une piste cyclable, et devant nécessairement rester à double sens, la commune, en accord avec un groupe restreint d'habitants de la rue, a opté pour un stationnement alterné de manière à empêcher la prise de vitesse, tout en gardant partout une largeur de voirie permettant aux différents modes de transport de l'emprunter. Nous vous soumettons le plan ci-annexé (également disponible en ligne). Il permet 43 places de stationnement contre 41 actuellement. Dans une phase test, les emplacements de stationnement seraient délimités par des marquages au sol.

La commune a également constaté que la largeur des trottoirs de l'avenue était en de nombreux endroits rognée par des rangées de buissons plantés devant les haies, ou des haies devenues trop épaisses. La commune prendra contact avec chaque propriétaire pour voir comment régulariser ces situations préjudiciables à tous les piétons qui empruntent ces trottoirs.

Soucieux d'effectuer des aménagements qui remportent l'adhésion d'au moins une majorité des habitants de la rue, nous vous demandons de nous faire si vous êtes favorables à ces aménagements ou non d'ici le 20 décembre.

En vous remerciant d'avance pour votre participation, nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,

F. van LAMSWEERDE

Le Bourgmestre,

B. CEREXHE

✂ ----------

Je soussigné, Prénom ..... Nom ..... domicilié au n°..... de l'avenue de l'Aviation

Adresse e-mail .....

☐ suis favorable au réaménagement proposé

☐ ne suis pas favorable au réaménagement proposé

☐ et autorise la commune à utiliser mon adresse e-mail pour me contacter au sujet du présent dossier

À envoyer par courrier à administration communale, service Mobilité, av. Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles. Ou par e-mail à mobilité@woluwe1150.be